



REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS AMATEURS 2021

Thème : Aussonne

Commission Culture

OBJET

La commune d'Aussonne organise un concours photographique en ligne du samedi 1^{er} mai au lundi 31 juin 2021 à 15h sur la page Facebook de la mairie : <https://www.facebook.com/mairieaussonne/> et sur le site internet : <http://www.aussonne.fr/culture-aussonne.p48-8.html>

L'objectif de ce concours est de valoriser des photographies de la commune faites par des amateurs (hors professionnels). Le thème du concours est « Aussonne ». Afin d'éviter tout problème de droit à l'image, aucun individu figurant sur les photographies déposées ne doit être reconnaissable.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les aussonnais, sans restriction d'âge ou de nationalité. Le participant affirme être l'auteur de la photographie qu'il soumet et garantit que l'œuvre proposée est originale, inédite et qu'il est le seul détenteur des droits d'exploitation attachés à cette œuvre. Il accepte que les organisateurs utilisent sa photo dans leurs différents supports (agenda, site web, panneau lumineux, etc..).

Il y aura 3 catégories : enfants jusqu'à 12 ans, jeunes de 12 à 18 ans, adultes.

MODALITES DE PARTICIPATION

Le concours est accessible sur le site internet de la commune <http://www.aussonne.fr/culture-aussonne.p48-8.html> et sur la page Facebook <https://www.facebook.com/mairieaussonne/> du lundi 3 mai au mercredi 30 juin 2021 à 15h.

Pour jouer, les participants doivent envoyer une à trois photos constituée(s) d'un fichier numérique au format .jpeg ou .png par mail à l'adresse suivante : culture@aussonne.fr. Toute(s) photo(s) déposée(s) par un autre biais (tirage papier envoyé par courrier ou déposé en mairie ou message privé sur Facebook) ne sera pas admise à concourir.

DEROULEMENT

Le concours est organisé en deux étapes :

1. Première étape du lundi 3 mai au lundi 31 mai 2021 : Envoi des photographies par mail à : culture@aussonne.fr
2. Seconde étape du jeudi 3 juin au mercredi 30 juin 2021 à 15h.

Mise en ligne de toutes les photos reçues sur la page Facebook de la commune <https://www.facebook.com/mairieaussonne/>. Elles seront soumises aux votes du public + d'un jury.

IMPORTANT

Chaque participant peut déposer au maximum 3 photographies.

JURY

Le jury sera composé de Mr le maire, de l'adjointe à la culture, d'un photographe professionnel, de la déléguée communication, du correspondant de La Dépêche et d'un représentant des commerçants d'Aussonne. Les décisions du jury sont sans appel, elles ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

EXPLOITATION DES PHOTOS

La commune souhaite offrir une large visibilité aux photos ayant concouru. Les participants du concours autorisent donc la mairie à diffuser, gratuitement et sans modification (sauf recadrage pour cause mise en page), de façon individualisée, respectant ainsi les droits d'auteur, leurs photographies sur les différents supports de communication. Aucune utilisation commerciale des photos ne sera faite.

GAINS

Les participants ne percevront aucune rémunération, indemnisation ou remboursement de quelque nature au titre de leur participation à ce concours photographique. Les photos lauréates feront la première page de couverture du prochain bulletin municipal 2021. Elles seront également diffusées sur les différents supports de communication de la commune (site internet, Facebook, panneau lumineux...). Les 3 premiers prix de chaque catégorie seront récompensés.

PUBLICATION DES RESULTATS

La commune informera les gagnants(es) du concours photo en les contactant par mail ou message privé sur Facebook. La photo sera diffusée sur les différents supports de communication de la commune (Facebook, site internet, bulletin municipal). L'identité complète du lauréat sera publiée, sauf si le participant déclare expressément auprès des organisateurs du concours, avant la date de clôture du jeu, qu'il souhaite être nommé par son pseudonyme.

EXCLUSIONS

Les candidats seront automatiquement éliminés en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement, et notamment dans les cas suivants :

- **Déclaration mensongère ou fraude**
Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité des organisateurs puisse être engagée. Toute fraude ou tentative de fraude au règlement du présent concours par un participant entraînera l'élimination du participant concerné. La commune se réserve le droit d'annuler toute participation suspecte et notamment l'utilisation de programmes informatiques automatisés permettant l'envoi de soumissions en masse, la génération d'adresse IP.
- **Dépassement de la date limite**
Les photos envoyées après la date limite du concours ne seront pas examinées.
- **Droit de regard**
Les organisateurs du concours se réservent le droit de supprimer les photos qu'ils jugent comme pouvant revêtir un caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant, à caractère politique, contraire aux bonnes mœurs.... ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.
- **Droit à l'image**
Afin d'éviter tout problème de droit à l'image, aucun individu figurant sur les photographies déposées ne doit être reconnaissable.

OBLIGATIONS

La participation au présent concours photo amateur « Aussonne », par l'envoi de photographies à l'adresse culture@aussonne.fr implique et vaut acceptation pleine et entière du présent règlement par les candidats. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera tranchée par les organisateurs dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

RESPONSABILITES

Les organisateurs du concours pourront, en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de leur volonté, modifier, proroger ou annuler le présent concours sans que leur responsabilité ne puisse être engagée. Les organisateurs du concours ne pourront être tenus pour responsables suite à tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, d'un problème informatique, technologique ou de quelque autre nature. La responsabilité des organisateurs ne pourra être recherchée en cas d'accident dû notamment à une imprudence, vol, ou dégradation du matériel utilisé. Les participants exercent leur activité sous leur entière responsabilité et doivent se conformer aux normes de sécurité en vigueur.



Inscription au Concours Photo Amateurs 2021 d'Aussonne

Commission Culture

Coordonnées du participant

Nom : Prénom :

Date de naissance (pour les mineurs) :

Adresse.....

Code postal : Ville :

Personne responsable du participant mineur :

Nom : Prénom :

Père Mère Tuteur légal de l'enfant

N° Tél. :

Adresse mail :

Engagements

- J'autorise la diffusion et la publication des photos réalisées dans le cadre du concours photos amateurs 2021 d'Aussonne
- Je m'engage à ce que le participant mineur ou moi-même soit l'auteur de la photo réalisée.
- Je certifie avoir pris connaissance des conditions générales inscrites sur le règlement intérieur du concours photo organisé par la mairie d'Aussonne et la commission Culture.

Fait à Aussonne, le

Signature du participant ou de son représentant légal
précédée de la mention " Bon pour accord